

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère des transports

---

Direction du transport aérien

**Décision du 5 janvier 2026 portant désaffectation et déclassement de biens relevant du domaine public aéronautique – Commune de Bouguenais (Loire-Atlantique)**

NOR : TRAA2536880S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le ministre des transports,**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'avis du comité technique immobilier de la direction générale de l'aviation civile du 4 décembre 2025,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désaffecté de l'usage aéronautique, un ensemble immobilier sis à l'aéroport de Nantes-Atlantique à Bouguenais (Loire-Atlantique) référencé sous les numéros CP 738 (4412 m<sup>2</sup>), CR 146 (7528 m<sup>2</sup>), CR 149 (1408 m<sup>2</sup>), CR 150 (824 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 14 172 m<sup>2</sup> tel que figurant à l'annexe 1 de la présente décision.

Cet ensemble est référencé dans l'application CHORUS sous le numéro 131388/211763.

**Article 2**

Les biens cités à l'article 1<sup>er</sup> sont déclassés du domaine public aéronautique.

**Article 3**

Les mutations correspondantes seront prises en compte dans le système d'information de la gestion immobilière de l'État (aviation civile).

#### **Article 4**

Le chef du service national d'ingénierie aéroportuaire est chargé, en lien avec le directeur de l'immobilier de l'État, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 5 janvier 2026

Pour le ministre et par délégation,  
Cheffe du bureau des affaires financières  
et règlementaires des aéroports

S. KAMAROPOULOS